

Conseil Municipal du 30 mars 2021

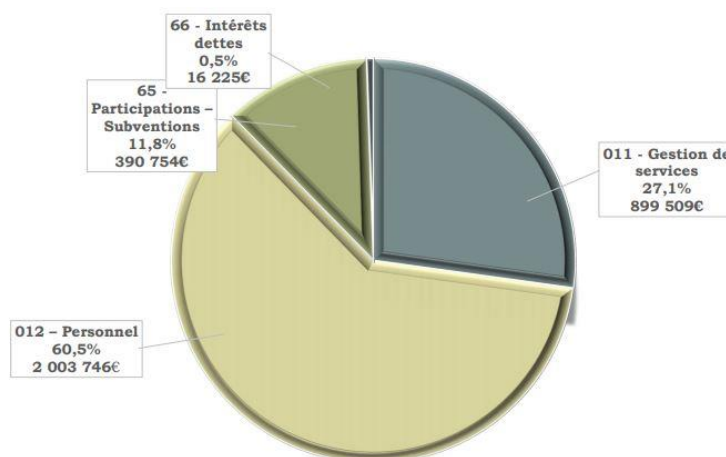
Vote des budgets primitifs 2021

Budget Principal

1. LE FONCTIONNEMENT

1.1. DEPENSES

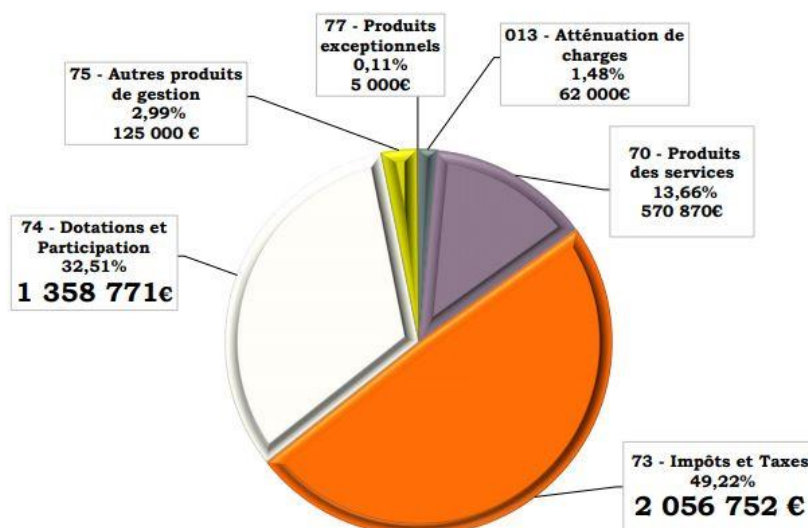
Des dépenses réelles arrêtées à 3.414.515 euros en diminution de 1.26% par rapport au BP 2020.



Montant Dépenses REELLES = 3 314 515€

1.2 RECETTES

Des recettes réelles arrêtées à 4.178.393 euros soit une progression des crédits de 0.51% de BP à BP



Montant recettes RÉELLES : 4 178 393

1.3 FOCUS SUR LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

L'élaboration du Budget a été réalisée dans un environnement fiscal très atypique en 2021 avec 2 changements majeurs : la suppression du produit de TH et l'intégration du produit du foncier bâti perçu antérieurement par le Département d'une part et la révision des bases de taxe foncier bâti des établissements industriels qui prive la Commune d'une partie de ses bases d'imposition qui sont exonérées en contrepartie d'une allocation versée par l'Etat, d'autre part.

Dans ce contexte porteur d'incertitudes pour l'équilibre des budgets locaux, la Commune a décidé lors de son Débat d'Orientation Budgétaire 2021 d'augmenter son taux désormais unifié (Commune + département) de foncier bâti de +3% pour le porter de 31.38 % à 32.32 %

L'impact financier pour un contribuable mésangéen « moyen » est de 18€ environ pour 2021.

Cette orientation a été confirmée lors du vote du BP 2021.

Les élus ont jugé que cette hausse du taux d'imposition était à la fois raisonnable et nécessaire et se justifiait notamment par :

- La volonté de maintenir une capacité d'autofinancement suffisante pour financer nos investissements structurants à engager sur le mandat 2020-2025, sans faire appel à un recours excessif à l'emprunt
- La volonté d'accompagner par des recettes dynamiques le développement des services municipaux, en maintenant ainsi des tarifs d'accès raisonnables aux différentes activités
- Le constat fait, après comparatif que le taux de FB à Mésanger très nettement inférieur au taux moyen départemental, qui plus est, dans un contexte de suppression du paiement de la taxe d'habitation pour tous les contribuables pouvait légitimer cet effort demandé au contribuable.

1.4 CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La Commune projette de dégager du BP 2021 une épargne brute de 863.768 €, soit une capacité de désendettement de 3.24 ans calculée avec un encours de dette de 2.799.000 €

Ce montant d'épargne est estimé prudemment en baisse de 8% par rapport au montant 2020 (944.000 €) et situe la commune de MESANGER dans une « fourchette » moyenne de solvabilité des Communes de la COMPA.

2. L'INVESTISSEMENT

2.1. DEPENSES

Montant des investissements travaux projetés sur 2021 : 2.892.610 €

Principaux programmes :

- **Salles ASSOCIATIVES pour 749.000 €**
Construction du programme engagé en 2020 – livraison attendue pour juillet 2021
- **Rue de la Bellangeraie pour 486.000 €**
Construction du programme engagé en 2020 – livraison juillet 2021
- **Liaison cyclable sud agglomération pour 640.000 €**
Engagement d'un nouveau programme – étude de tracé et acquisitions foncières en cours – travaux 2022
- **Divers travaux sur Maison de l'Enfance et salle Pont Cornouaille pour 200.00 €**
Travaux d'isolation thermique et acoustique – rénovation du sol sportif
- **Provision pour acquisition foncière : 180.000 €**
Bâtiment industriel AUI rue de Picardie
- **Investissements courants : 600.00 €**
Gros entretien du patrimoine bâti et routier de la collectivité dont 175 000 € pour les bâtiments et 300 000€ pour la voirie communale

2.2 RECETTES

Investissement 2021 financés à hauteur de 72% par les excédents dégagés à la fois sur les exercices budgétaires antérieurs de la Collectivité et sur l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement du budget 2021.

Solde du financement, soit 28%, apporté par les recettes externes : subventions d'investissements, remboursement de TVA.

En conséquence il ne sera pas fait appel à l'emprunt en 2021 pour financer les investissements ce qui permet de préserver voire de conforter les équilibres financiers, que la gestion communale s'est attachée à promouvoir sur le mandat municipal précédent.

Budgets Annexes

1-ZAC COUR DES BOIS

Le budget prévisionnel prend en compte la viabilisation de la TR 4 de la ZAC HABITAT (39 lots tous réservés) pour 1 150 000€ et l'engagement des premières études de projet et travaux de la TR5 qui doivent débiter à l'automne 2021 pour 560 000 €

Cette tranche d'aménagement d'une capacité de 70 logements environ pourrait être réalisée en 2 phases et comporter un programme de logement social avec accession à la propriété pour de jeunes ménages ou ménages à plus faibles revenus.

La commercialisation des lots viabilisés pourrait débiter à l'automne 2021 par l'intermédiaire de la SELA

2-LOTISSEMENT CŒUR DE BOURG

Le budget prévisionnel prend en compte la fin des travaux d'aménagement du lotissement : 17 lots viabilisés, tous vendus + 1 lot réservé pour l'édification de 5 logements sociaux – 2T3 3T4- dont les travaux devraient débiter au 1^{er} trimestre 2021.